

POURQUOI ADHÉRER ?



QUI SOMMES-NOUS ?

Fructose, implantée depuis 2008, dans le port industriel de Dunkerque, sur le môle 1, est une base de soutien aux artistes. Autogérée et solidaire, Fructose est centré sur l'accueil des artistes plasticiens et visuels, l'accompagnement dans leur parcours professionnel et la conception et la mise en œuvre d'interventions artistiques et culturelles pluridisciplinaires avec le territoire.

L'association est constituée d'un conseil d'administration composé en majorité d'artistes et de professionnels de structures artistiques, d'une équipe de 5 salariés, de 20 artistes associés et de bénévoles.

POURQUOI NOUS SOUTENIR ?

Fructose est une association loi 1901, sans but lucratif et a pour objet le soutien à la création contemporaine.

Peu de lieux sont dédiés au travail et à l'expérimentation avec des espaces d'échanges et de rencontres. Souvent le travail d'un artiste est solitaire et manque de regards extérieurs ou de réseaux. Fructose souhaite pallier ces difficultés en se voulant lieu d'accompagnement. Nous soutenir, c'est soutenir une initiative indépendante et solidaire, un espace qui permet l'expérimentation, la recherche et la création.

Fructose participe à la structuration du secteur des arts visuels, souvent mal connus des publics, et défend les droits des artistes-auteurs dont le statut est encore trop précaire. Fructose agit sur le territoire en développant des projets artistiques pluridisciplinaires avec les habitants.

Nous soutenir, c'est nous encourager à pérenniser nos actions et à inscrire Dunkerque dans le paysage artistique européen.

Fabien Marques
Président de Fructose

FORMULAIRE D'ADHÉSION FRUCTÔSE



Quelles sont les modalités et avantages de l'adhésion ?

Pour tout membre, vous recevez une carte d'adhésion qui vous donne accès à toutes nos activités, rencontres, restitution de résidences, vous êtes informé de nos actualités et vous êtes invité à l'assemblée générale annuelle

Adhérent : adhésion de 2 euros // 15 euros pour une personne morale

Pour les membres amis, vous recevez en plus de ces avantages un exemplaire d'une sérigraphie imprimée par l'équipe de Fructose !

Membre ami : adhésion de 20 euros

Pour les membres bienfaiteurs, vous avez tous les avantages susmentionnés et à cela s'ajoute un accès gratuit à une activité 2018 (rencontre avec une équipe artistique, voyage chez un partenaire culturel, initiation à la sérigraphie, visite des ateliers...)

Membre bienfaiteur : adhésion de 50 euros et plus

Comment adhérer ?

Vous pouvez nous remettre ou nous envoyer un chèque d'un montant de votre choix à l'ordre de **Fructose**, à l'adresse suivante et accompagné du formulaire ci-dessous :

Fructose

La Fabrique
BP 34210

59378 Dunkerque Cedex

L'adhésion est prise en compte à réception du paiement, elle est valable durant toute l'année civile en cours.

Fructose est une association à but non lucratif, elle peut recevoir des dons et émettre des reçus avec lesquels vous pourrez bénéficier d'une déduction d'impôts de 66% de la somme versée (dans la limite de 20% de votre revenu imposable). Pour les entreprises, cette déduction est de 60% des sommes versées, dans la limite de 5/1000 du chiffre d'affaire).

ADHÉRENT

AMI

BIENFAITEUR

Nom et Prénom _____

Adresse _____

Code postal et ville _____

Mail _____

Tél (facultatif) _____

Profession ou activités exercées _____

Souhaitez-vous être informé de nos actualités ?

OUI

NON

Souhaitez-vous participer à des actions en tant que bénévole ?

OUI

NON

DATE :

SIGNATURE :